

Communiqué

Les propriétaires doivent pouvoir voir courir leurs chevaux

Les annonces du président de la République cette semaine ont confirmé qu'il faudra attendre pour la réouverture des hippodromes au public. La date du 20 janvier donne un certain espoir, sans doute avec de nouvelles mesures de limitation. Cependant, malgré les perspectives de vaccination il nous faut malheureusement et raisonnablement penser que la Covid 19 va nous accompagner encore au moins une bonne partie de 2021.

Après le « reconfinement », il est plus que temps que les sociétés-mères prennent l'initiative pour gérer dans des conditions les plus acceptables possible les huis clos ou limitations les jours de course.

Les propriétaires sont des gens responsables et ils sont bien conscients qu'une forte concentration dans des lieux fermés et confinés sont des facteurs de risque. Ils ne peuvent que constater qu'il n'en est pas de même sur les hippodromes, s'étendant sur des dizaines d'hectares. Inclure dans la gestion du huis clos les propriétaires qui sont des acteurs indispensables à l'activité des courses, apparaît comme une nécessité et une mesure de bon sens. Les autoriser à venir une heure (une demie heure avant la course et un peu moins après) à deux lorsqu'ils ont un partant ne mettrait à l'évidence pas en péril le dispositif sanitaire.

Chacun comprendra que la solidarité des propriétaires n'est pas en cause. Leur permettre d'assister aux courses de leurs élèves sera simplement une décision montrant le respect qui est dû par les filières à ceux qui sont, avec les parieurs, les financiers du système. Comme le Docteur Gilles Lorenzi a eu l'occasion de l'écrire à François Bayrou, maire de Pau et Haut Commissaire au Plan, les mesures justifiées doivent être respectées, mais celles qui ne le sont pas nuisent à la crédibilité de ceux qui les édictent ou les font appliquer.

Nos associations, et, au-delà, tous les propriétaires attendent que, dans les meilleurs délais et en tout cas pour les meetings d'hiver, l'organisation des réunions soit réformée de façon à permettre que les propriétaires de chevaux ayant un partant puissent se rendre sur le champ de courses dans le respect des règles de sécurité annoncées.

Docteur Gilles Lorenzi
Président de l'Association des Propriétaires de Chevaux de Courses au Galop du Sud Ouest

Georges de Certaines
Délégué pour le Sud Ouest de l'association PP.